



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 30 juin 2020 à 20h, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Approbation des tarifs municipaux 2020/2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants.

### 2/Tarifs de l'école de musique municipale rentrée 2020/2021 +règlement de l'EMMK

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, Approuve les tarifs de l'Ecole de Musique Municipale de Kilstett (EMMK) et le règlement de l'EMMK. Les tarifs sont valables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021

### 3/ subventions communales 2020/2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions de la commune pour l'année 2020. Le tableau des subventions est valable jusqu'au 31 mars 2021.

### 4/Taux d'imposition des taxes locales pour 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité  
- décide de maintenir en 2020 le taux des taxes locales de 2019 :

Taxes locales	2020
Taxe foncière Bâtie	11.39%
Taxe Foncière Non Bâtie	43.06%

### 5/Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité  
-décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de : 463 134.81 €

à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2020 : 263 134.81 €

à la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2020 : 200 000.00 €

### 6/Adoption du Budget primitif 2020 de la commune

Le Conseil municipal, par 22 vote pour et 1 abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2020

Le budget préalablement proposé et discuté en commission réunie, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

Section de Fonctionnement à : 1 885 886.00 €  
Section d'Investissement à : 1 252 510.33 €

### 7/Musique Union/ Jazz MUK : subvention pour l'achat de partitions

Le Conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité Décide de participer à hauteur de 40 % au coût d'acquisition des partitions de 385,84 € TTC. La subvention sera versée à la Musique Union Kilstett.

### 8/Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID a un rôle consultatif. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux ;

Le Conseil municipal dresse parmi les contribuables une liste de 32 personnes.

Le Directeur des Services Fiscaux désignera ensuite 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (+le Maire qui est le Président de droit) qui siégeront à la CCID.

### 9/Désignation des membres de la commission Handicap

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décide de créer une Commission Handicap composée de 4 membres élus selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale :

M. Jean-Philippe LIENHARD
Mme Evelyne SCHMITTER
Mme Rosalie FRIEDRICHS
Mme Johanne VIEZZI

### 10/Adjudication de chasse 2015/2024 : commission consultative communale de la chasse

Les baux de chasse ont été renouvelés pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 l'ensemble des communes d'Alsace. L'unique lot de chasse de la commune de Kilstett a été attribué à l'Association de Chasse Jean Roederer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de nommer 2 membres élus pour la Commission Consultative Communale de la Chasse selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale :

M.Thierry WANNER
Mme Francine HUMMEL

### 11/Autorisation de déposer 1 déclaration préalable pour un abri de jardin à l'étang

La commune projette de réaliser un abri de type abri de jardin pour du stockage rue du Cimetière (localisé entre le cimetière et l'étang). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE M le Maire à déposer et signer une autorisation d'urbanisme (une déclaration préalable) pour l'implantation d'un abri de jardin

### 12/Acceptation du don d'un abri de jardin de l'Association des Permapotes de Kilstett

Décision prise par M le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donné le 2 juin 2020 par le conseil municipal de Kilstett.

Le 30 juin 2020 : acceptation du don de l'Association des Permapotes de Kilstett (A.P.K) à la commune de Kilstett d'un abri de jardin dont les dimensions sont 3 m x 3 m et hauteur 2.40 m. Le conseil municipal prend acte de la décision du Maire.

### **13/Autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme pour un abri à vélo au groupe scolaire**

La commune projette de réaliser un abri de type abri à vélos. Le but est de protéger des intempéries les vélos des élèves qui fréquentent le groupe scolaire situé 2 rue de l'école  
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M le Maire à déposer et signer une autorisation d'urbanisme pour l'implantation d'un abri de type abri à vélo au groupe scolaire situé au 2 rue de l'école.

### **14/Droit à la formation des élus communaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité.

### **15/Délibération pour le versement de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid -19**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Kilstett qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

### **16/Droit de préemption urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières.

**Le Maire**

**Francis LAAS**